

CENTRE de GESTION

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

d'EURE-ET-LOIR

Séance du 29 mars 2024

Nombre de membres

27

Nombre de présents

14

Pouvoirs :

6

Nombre d'absents

13

Nombre de votants

20

Quorum

14

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 15 mars 2024 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Etaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Patrick LAFAVE, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS DU PERCHE,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Gilles PÉAN Président du SIRPRS de Fresnay le Comte – Meslay le Vidame, suppléant de Benoît PELLEGRIN,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIIS,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- John BILLARD, Maire du FAVRIL, a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES, a donné pouvoir Jacky GAULLIER,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET, a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES, a donné pouvoir à Michel CHARPENTIER,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,

Absents excusés :

- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Sylvie HONNEUR-BUCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY-PROUAIIS,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,

Absents :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF

Assistaient également :

- Céline ROUSSET, Directrice Générale
- Oriana CAUQUIS, Responsable du pôle Gestion des Ressources et Archives
- Laurent ARCHENAUULT, payeur départemental

Délibération 2024 – D – 14

Conseil d'administration

Séance du 29 mars 2024

Objet : Subvention à l'Association Nationale des Directeurs et directeurs adjoints des Centres De Gestion

Exposé de Monsieur Jean-Luc DUCERF, Vice-président en charge des finances et de la carrière

Les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale soutiennent, depuis l'origine, l'action conduite par l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs Adjoints des Centres de Gestion (ANDCDG). Cette association regroupe plus de 150 membres directeurs et directeurs adjoints en activité et directeurs en retraite, soit la quasi-totalité des personnels dirigeants des centres de gestion. Le travail est essentiellement technique et totalement neutre politiquement.

L'association a une activité qui se développe au fil des années :

- Organisation de journées d'information et de formation non plus seulement ouvertes aux cadres de direction mais désormais également à l'ensemble des personnels des centres.
- Mise en commun de documentation, de dossiers et d'expériences sur le site extra net.
- Participation à de nombreux travaux avec les partenaires institutionnels.
- Echanges, partages et mutualisation des compétences dans les domaines d'activité des centres.
- Gestion des agents non titulaires.
-

Les commissions, cœur de l'activité de l'ANDCDG ont noué un partenariat étroit avec la fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) sous la présidence de Monsieur HIRIART et leur production sert de support technique de travail aux présidents de centres.

L'association participe de fait activement au positionnement des Centres de Gestion comme acteurs essentiels du monde territorial (et singulièrement de la gestion des ressources humaines) auprès des pouvoirs publics.

La mise en œuvre de ces actions, les frais de gestion, d'organisation ainsi que les coûts pédagogiques qui en résultent nécessitent le recours aux aides financières externes. Chaque année, l'association demande une subvention au Centre de gestion ;

Vu la demande de l'association reçue le 6 février 2024 (jointe) ;

Dans cette perspective, il est proposé au Conseil d'administration :

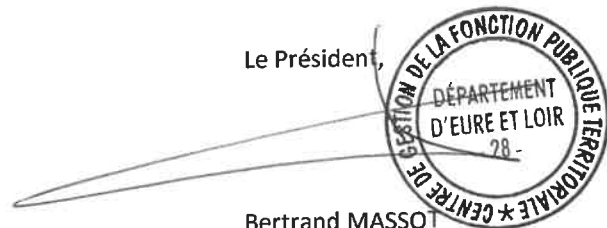
- D'inscrire une somme de 750 € au budget prévisionnel 2024, à l'article 65748 – « subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux organismes de droit privé » : autres personnes de droit privé »
- D'autoriser son versement.

Les membres du Bureau, réuni le 14 mars 2024, ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'inscrire une somme de 750 € au budget prévisionnel 2024, au titre de la subvention (article 65748 – « subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux organismes de droit privé » : autres personnes de droit privé »)
- d'autoriser son versement.

Le Président,



Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en préfecture le :

De la publication le :

Par délégation,
La Directrice Générale,
Céline ROUSSET